

comme des établissements de loisirs, lorsqu'on les compare aux conditions dans lesquelles beaucoup de citoyens respectueux des lois doivent vivre, nous ne faisons rien de bon et nous tournons notre propre système en dérision.

Enfin, nous croyons que la responsabilité parentale est un aspect de la question dont il aurait fallu tenir compte, ce que le gouvernement n'a pas fait, même en apparence. Nous croyons que lorsqu'il est possible de démontrer que le laxisme des parents est un facteur qui a contribué à pousser un jeune à commettre un crime, ces parents doivent être tenus responsables de l'indemnisation de la victime.

Certains soutiendront que ce n'est pas juste pour les parents car ils ont peut-être été impuissants à régler le problème. Nous devons regarder les deux côtés de la médaille. D'un côté, nous avons un parent qui, dans la situation que nous évoquons ici, est en partie responsable du fait qu'une infraction a été commise parce qu'il n'a pas exercé son autorité parentale.

De l'autre côté, nous avons la victime, qui est totalement innocente. Dans ce genre de situation, l'innocence de la victime ne fait aucun doute. Par conséquent, qui, en réalité, devrait assumer les conséquences financières de l'acte posé par le contrevenant? Est-ce la victime totalement innocente ou le parent qui aurait peut-être pu empêcher que l'infraction ne soit commise en exerçant davantage son autorité parentale? S'il y a des conséquences à assumer, elles devraient certainement être assumées par la personne à qui on peut vraisemblablement attribuer une part de responsabilité et non pas par la victime qui est totalement innocente.

Nous croyons que ce sont là des changements fondamentaux qui devraient être apportés. Le gouvernement libéral ne s'est même pas penché sur ce concept.

L'une des choses que nous devons nous demander relativement à la Loi sur les jeunes contrevenants et, en fait, à tout notre système de justice pénale, c'est ce que nous voulons accomplir exactement. À quoi sert cette loi? Qui essaie-t-on de protéger? Qui essaie-t-on de récompenser, ou à qui essaie-t-on de rendre la vie plus facile? Est-ce à la victime ou à l'auteur du crime? Nous devons assurer la protection des personnes innocentes.

● (1940)

Il s'en trouvera pour dire que ces pauvres jeunes gens ont été mal élevés, qu'ils viennent de foyers désunis ou d'un milieu pauvre. Tout cela est peut-être vrai et a peut-être réellement contribué à pousser un jeune à commettre son crime.

Nous devons néanmoins traiter de ces questions séparément. Nous devons partir du principe premier qu'il faut protéger les citoyens respectueux des lois et leur propriété. Il est nécessaire de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, et cela pour la protection de la société en général et aussi des jeunes eux-mêmes qui sont souvent les victimes les plus fréquentes de la criminalité juvénile.

### *Initiatives ministérielles*

Je nourrissais de grands espoirs quand on a parlé de présenter cette modification à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais je suis très déçu de voir que le gouvernement a agi à moitié. D'un côté, on peut dire que cela vaut mieux que rien, mais à l'examen, il semble que ce qu'on nous propose ne vaut rien du tout.

**M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole ce soir pour dire quelques mots sur ce projet de loi que nous attendions depuis longtemps.

Le projet de loi qui a été déposé améliore la loi originale. Je suis certain que nous avons tous eu vent de cas où l'on a appliqué l'ancienne loi et où l'on a considéré que cette dernière n'était pas suffisamment sévère par rapport au crime perpétré et n'était nullement une mesure corrective.

Certains disent que les jeunes contrevenants constituent un grave problème de nos jours. D'autres soutiennent le contraire. C'est ce que nous avons entendu à la Chambre. Les gens qui sont témoins de crimes commis par des jeunes ou des adultes savent qu'il y a un problème. Les collectivités qui ont été témoins de la criminalité chez les jeunes sont aussi conscientes du problème.

Il est facile de juger de loin, mais quand on est directement touché, on commence à prendre ces problèmes au sérieux. Évidemment, les médias sont en quête de sensationnalisme et ils considèrent le reste sans valeur. Certains diront que les médias sont responsables de toute la publicité entourant ces questions, et d'autres diront qu'ils ne font que rendre compte des événements.

Quoi qu'il en soit, il est toujours possible d'apporter des améliorations à une loi de cette nature. C'est habituellement à la maison que les jeunes prennent pour la première fois conscience de l'autorité à laquelle ils sont assujettis. S'ils ont l'impression qu'il existe une autorité à la maison, ils sont capables de l'accepter dans la société parce qu'ils y sont habitués chez eux.

Lorsque les jeunes ne sont habitués à aucune discipline, autorité ou bonne habitude à la maison, ils se révoltent lorsqu'ils doivent soudainement s'y soumettre dans la société, parce qu'ils n'en ont toujours fait qu'à leur tête. Lorsqu'ils ne peuvent imposer leurs quatre volontés, ils se fâchent.

Je veux citer un passage d'une étude rédigée par le Dr Victor Szyrinski, médecin et psychiatre bien connu. Il a également un doctorat en philosophie. Voici les mots très sages qu'il a dits: «Les parents sont les premiers à répondre aux besoins de l'enfant et, ainsi, à lui fournir des preuves de leur amour et à stimuler une réaction semblable de sa part.»

Ailleurs dans son étude, il ajoute: «De façon générale, la sécurité est assurée par l'amour parental. Ici, toutefois, on pourrait examiner, comme l'a fait David Levy, les effets nuisibles de l'excès et du manque d'amour. Les enfants trop aimés dans leur jeune âge par des parents protecteurs et affectueux à l'excès ont de la difficulté à affronter les problèmes du monde réel.»